

DU Quatre Octobre, mil huit cent quatre-vingt-quatre, à Neufheve du matin

N° 11

ACTE DE MARIAGE de Gabriel, Marius, Joseph, François, Guet

Guet
et
Saugier

Agé de vingt-deux ans, né à La Gard département
de Var le premier du mois de Novembre
mil huit cent soixante-un profession de Cultivateur domicilié
à La Gard département de Var fils majeur
de Marius, Louis, Jean, Juste né à La Gard département
de Var profession de Cultivateur domicilié
à La Gard département de Var et
de Anastase, Magdeleine, Allard née à La Gard département
de Var, son épouse, Cultivatrice domiciliée à La Gard (Var) à peu
et la mère ici présents et consentants d'un seul

Et de Marie, Josephine, Saugier

Agée de vingt-deux ans, née à La Crau département
de Var le sept du mois de Avril
mil huit cent soixante-deux profession de Cultivatrice domiciliée
à La Gard département de Var fille majeure
de Louis, Charles, Saugier né à La Crau département
de Var profession de Cultivateur domicilié
à La Gard département de Var et
de Marie, Eléonore, Bernard née à Salleagnion
département de Var, son épouse, Cultivatrice domiciliée à La Gard (Var)
à peu et la mère ici présents et consentants d'un seul

- Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de mariage faites par nous sans opposition, les dimanches vingt-un et vingt-huit septembre. Mil huit cent quatre-vingt-quatre, demeurées affichées pendant le délai voulu par la loi
2° Du L'act. de Naissans du futur épouse
3° Du L'extraît de l'act. de Naissans de la future épouse

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1830, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage à la date du _____ du mois de _____ mil huit cent _____ par devant M^r _____ notaire à _____ département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie, Josephine, Saugier et l'autre Gabriel, Marius, Joseph, François, Guet

Le tout en présence de Allard, Benoit domicilié à Coulon département de Var âgé de vingt-cinq ans, profession de Marchand de vins, Oncle du futur

De Emilie, Nélor domiciliée à La Gard département de Var âgée de vingt-deux ans, profession de Croiffeur, Cousin germain du futur

De Michel, Charles domicilié à La Gard département de Var âgé de vingt-six ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des futurs

Et de Louis, Henri domicilié à La Gard département de Var âgé de vingt-six ans, profession de Cultivateur, non parent ni allié des futurs

Après quoi Moi, Eugène, Blanc Maire de la Commune de La Gard

aisant fonctions d'Officier de l'état-civil, si prononcé, en nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par le futur, la future et les quatre témoins : les père et mère du futur et de la future ont déclaré n'en avoir eu aucun requis. Et approuvant six-sept mots rayés nuls

Guet Gabriel

Marie Saugier

Emilie Nélor

Michel Nélor

Eugène Blanc